

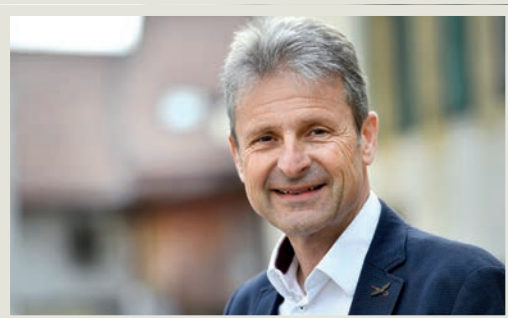
ISIDORE RAPOSO

L'annonce, en début d'année, du transfert des Ateliers CFF, industrie historique d'Yverdon, a provoqué une véritable onde de choc. Les autorités de la Ville, et plus largement de la région et du Canton, se sont émues de ce projet qui devrait se réaliser à l'horizon 2030. Pour le Nord vaudois, il est hors de question de laisser partir 650 emplois. Le séisme a eu pour effet de susciter une réflexion... et de débloquent une situation. En effet, l'an dernier, bien avant que la direction des CFF n'informe le personnel des Ateliers sur ses intentions pour le futur, la direction de l'entreprise de transports avait approché la société Procimmo, un fonds de placement immobilier propriétaire de la plus grande partie des anciens entrepôts des Fabriques de tabac réunies (FTR), situés sur le territoire d'Onnens et de Bonvillars.

Lors de cette première approche, Procimmo avait simplement signalé que ses halles n'étaient pas à vendre. Mais la controverse de ce début d'année a manifestement changé la donne. « Ils sont prêts à entrer en matière », signale Alain Portner. Le syndic d'Onnens confirme qu'une réunion a bien eu lieu début février entre les différents partenaires publics et privés pour étudier l'implantation des Ateliers CFF sur un site nord-vaudois. Si, à ce stade, Procimmo observe le plus grand silence, les contacts ne sont pas démentis. Il faut dire que le site d'Onnens-Bonvillars a tout pour séduire les CFF, et c'est bien pour cette raison que l'entreprise avait approché les propriétaires l'an dernier déjà, bien avant que l'affaire ne s'ébruite.

Les CFF possèdent en effet des terrains à proximité des entrepôts, dans lesquels ils louent également des surfaces. La position, en bordure de la ligne de chemin de fer du pied du Jura, avec un raccordement ferroviaire et à bonne distance des villages, est idéale. Et puis, la procédure ne présenterait pas d'obstacle majeur. « Le site est en zone industrielle. Les CFF ont besoin de 20 hectares, et il y en a 22 », constate le syndic d'Onnens.

Son collègue de Bonvillars, Frédéric Piguet, est lui aussi favorable à une telle implantation: « Garder des emplois dans la région, c'est très



« Le site est en zone industrielle. Les CFF ont besoin de 20 hectares, et il y en a 22. »

Alain Portner, syndic d'Onnens

Les CFF confirment leur intérêt pour l'ancien site des FTR

ONNENS ET BONVILLARS Situés en zone industrielle, les anciens entrepôts ont tout pour accueillir les Ateliers CFF. Une alternative étudiée très sérieusement.



Les anciens entrepôts des FTR avec, au-dessus, le village d'Onnens. GUILLAUME POINTET

positif. Mon grand-père a travaillé aux Ateliers et mon père y a fait un stage avant de devenir pilote de locomotive. J'ai aussi un oncle qui y a travaillé. C'est dire que je suis attaché à cette entreprise.»

En charge des dossiers ferroviaires au Département cantonal de la mobilité et des ressources humaines (DMRH), Mehdi-Stéphane Prin confirme que les CFF étudient effectivement le transfert des Ateliers CFF sur le site d'Onnens-Bonvillars, mais il ne peut en dire plus à ce stade. Si ce n'est que la cheffe du Département et présidente du Conseil d'État Nuria Gorrite suit ce dossier de très près avec sa collègue Christelle Luisier.

Porte-parole des CFF, Jean-Philippe Schmidt confirme lui aussi qu'une étude est en cours, mais que l'hypothèse d'un transfert des Ateliers à Denges, sur le site de Lausanne-Triage, n'est pas abandonnée à ce stade. Autrement dit, les deux études sont menées en parallèle. « Je pense que nous pourrions en dire plus d'ici le printemps », conclut le porte-parole de l'entreprise de transports.

Dès l'instant où les principaux propriétaires de l'ancien site des FTR sont ouverts à la discussion, tout paraît possible. Mais ce n'est pas le moment de s'emballer, car il subsiste un certain nombre d'obstacles.

Le premier est bien entendu le prix de l'opération, en tenant compte du fait qu'outre la valeur

intrinsèque des terrains, les halles seraient démolies. Or un montant de 12 millions de francs a été investi récemment dans une centrale photovoltaïque. En ce qui concerne les terrains, respectivement les locaux, la plus grande partie sont en mains de Procimmo, mais le groupe Philippe Morris en a conservé une partie.

Et il reste la question épineuse des locataires. Si, pour la plus grande partie d'entre eux, il paraît facile de trouver une alternative, ce sera un peu plus compliqué pour Decathlon. En effet, la grande enseigne française d'équipements sportifs y a implanté son centre logistique pour la Suisse. C'est dire que le déménagement des Ateliers CFF sur ce site fera l'objet de négociations serrées pour, dans le meilleur des cas, aboutir à un savant cocktail permettant à tous les acteurs, locataires compris, de bénéficier d'une solution satisfaisante.

À ce stade, donc, les chances de conserver les Ateliers CFF dans la région sont bien réelles. D'autant plus que le nouveau patron de l'entreprise, Vincent Ducrot, n'a pas envie de provoquer un conflit en Suisse romande, mais simplement de permettre une révision plus efficiente et économe des rames de train, trop longtemps immobilisées actuellement pour ce type d'opération.

Une alternative possible à La Poissine

Au lendemain de l'annonce du départ probable des Ateliers CFF d'Yverdon, l'idée d'une implantation à La Poissine a été émise. Elle tombe alors que le Plan partiel d'affectation (PPA) est à l'enquête publique.

Une telle hypothèse, même si elle paraît, de prime abord, plus compliquée à concrétiser, reste valable. Le syndic de Grandson François Payot l'a d'ailleurs examinée: « On peut très bien imaginer une solution. Mais cela passe par des rocadés et des échanges de terrains. De plus, l'accès ferroviaire existe. » Dans une telle hypothèse, il faudrait aussi trouver de nouveaux terrains pour des entreprises qui, à terme, ont envisagé de réunir leurs activités à La Poissine, à l'instar de Cand Landi et de Beati, dont le centre des opérations se situe au cœur des habitations, aux Tuileries-de-Grandson.

En ce qui concerne les surfaces d'assolement, s'agissant des CFF, il appartiendrait alors à la Confédération de trouver les compensations, explique Pierre Imhof, directeur général du territoire et du logement. Si, à ce stade, la solution des entrepôts voisins des FTR est privilégiée, La Poissine se présente encore comme une alternative possible.

Le Plan partiel d'affectation de La Poissine est à l'enquête publique

GRANDSON Au terme de dix années d'études, les propriétaires et la Commune, dans le cadre d'un syndicat d'améliorations foncières, présentent le futur de cette zone d'activités. Cette phase d'approbation est accompagnée de la mise à l'enquête de l'abrogation des anciens plans.

Alors que différents sites de la zone sont déjà occupés par le groupe Cand-Landi, Sables et Gravier de la Poissine SA, et la scierie Ray, notamment, sur la base de plans partiels sectoriels, la Commune de Grandson a mis à l'enquête publique le nouveau plan partiel d'affectation (PPA) de La Poissine qui, lorsqu'il sera adopté, remplacera ceux en vigueur.

Le but est bien évidemment de préparer le futur de cette zone, afin de répondre aux besoins des propriétaires. Le plus important, le groupe Cand-Landi, y a déjà installé le gros de ses activités depuis plusieurs années, qu'il s'agisse du recyclage des matériaux ou des unités de traitement des plastiques et des graviers, notamment.

À terme, le site du Grandsonnet, à proximité de la gare de Grandson, devrait être abandonné et remplacé par de l'habitat. En effet, Grandson est tête de ligne du RER vaudois et la proximité de la gare va bien évidemment être un argument déterminant pour l'habitat. Par ailleurs, la Commune a acquis le bâtiment de l'ancien Buffet de la Gare. Il devrait laisser la place à un rond-point.

À terme toujours, l'entreprise de construction Beati, dont le centre opérationnel est situé

aux Tuileries, à proximité des habitations, devrait aussi rejoindre La Poissine, où elle est propriétaire de terrains. Selon François Payot, syndic de Grandson, le nouveau plan reprend les bases de ceux qui existent et définit les développements futurs, en fixant les périmètres et les gabarits admissibles.

Dans cette longue procédure, qui est loin d'être terminée – il faudra encore obtenir l'approbation du Conseil communal, puis celle des autorités cantonales –, les propriétaires ont pu exprimer leurs besoins et la Commission de classification a fait une proposition découlant du nouvel état proposé.

Le coût des équipements, en partie réalisés par les entreprises déjà actives sur le site, et ceux qui restent à réaliser, est estimé à quelque 14 millions de francs. Les dessertes et les égouts passent au domaine public de la Commune, qui en aura bien évidemment la charge.

Les premières études d'affectation dans le secteur de La Poissine remontent à l'époque des pôles de développement, en 2004. Les différentes évolutions, notamment du Plan directeur cantonal, ont nécessité de nouvelles études, dont la version à l'enquête est le fruit d'une dizaine d'années de tractations.



Une partie du site de La Poissine, avec les installations de l'entreprise Cand Landi. DR

PUB

7 mars 2021

OUI

à l'accord avec l'Indonésie

www.indonésie-oui.ch

Un partenariat solide pour un commerce durable.